

C4

Marie-France DEVILLE-CAVELLIN  
136 rue du village  
73270 VILLARD SUR DORON

Le 13 octobre 2021



A l'attention de M. le commissaire enquêteur

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villard-sur-Doron soumis actuellement à enquête publique, je souhaite faire remarquer que l'article U6 du PLU opposable, permet à une annexe de s'implanter librement par rapport aux voies de circulation.

Cet article permet donc l'implantation d'une annexe en bordure de voie.

Il me semble que tout zonage confondu, les annexes doivent s'implanter à la même distance minimale par rapport à l'axe de la voie que les constructions nouvelles.

Il me semblerait pertinent que l'article U6 soit modifier en conséquence.

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous porterez à ma demande,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Marie-France DEVILLE-CAVELLIN